

Stratégie Pyrénéenne de Valorisation de la Biodiversité



© Photo NG

Document et Annexes
PROJET – 21 Octobre 2010

Propositions en vue d'une stratégie pyrénéenne de valorisation de la biodiversité

I- Une stratégie globale associant trois dimensions : biodiversité remarquable, territoires ruraux et activités humaines :	3
A- Enjeux écologiques	3
1 - une définition des enjeux écologiques permettant de hiérarchiser les actions nécessaires ;	3
2 - l'inscription de la stratégie sur le long terme ;	3
B- Soutien et valorisation de la biodiversité et des activités humaines	4
3 - une prise en compte des impacts sur les territoires et les activités ;	4
4 - un accompagnement des territoires et des activités lors de la conduite des actions en particulier les milieux pastoraux et forestiers;	4
5 - l'articulation des démarches découlant de la stratégie avec les autres initiatives ;	5
6 - une valorisation durable, y compris économique, du patrimoine naturel, des territoires et des activités humaines;	5
C- Communication et concertation :	6
7 - une sensibilisation accrue des publics ;	6
8 - la participation des acteurs locaux et la conduite des concertations préalables aux actions ;	6
9 - une évaluation financière préalable des actions, ajustée au fur et à mesure de leurs mises en œuvre ;	7
D- Dimension internationale	7
10 - une coopération transfrontalière sur le massif mais aussi internationale;	7
II- Les pistes d'actions proposées	8
A- Action générale de coordination des politiques publiques	8
B- La biodiversité à travers les habitats et les pratiques humaines	8
C- Proposition de gestion globale et concertée des plans nationaux d'actions (en cours de) mis(e) en place par l'Etat	9
D- La prise en compte d'autres espèces d'intérêt pyrénéen	10
E- L'accompagnement des activités d'élevage confrontées aux impacts des espèces protégées	11
F- Action générale de communication	12
III - La gouvernance du dispositif, les instances de travail et de concertation	12
1 - Le Comité de massif.....	12
2- Le Comité d'élaboration et de suivi de la Stratégie pyrénéenne de valorisation de la biodiversité (Comité SPVB)	12
3 - Rôle du Comité SPVB.....	13
Liste des sigles et acronymes utilisés	14
Liste des Annexes et sous-annexes	15

Introduction

Le massif des Pyrénées abrite une diversité biologique remarquable, héritée d'une histoire naturelle particulière, originale au sein du continent européen. Pour comprendre cette originalité, il faut se pencher :

- sur l'histoire géologique de la chaîne pyrénéenne, née du choc entre la plaque ibérique sur la plaque européenne, dans une région qui a glissé des tropiques à la latitude actuelle, et s'est isolée des autres montagnes de la Méditerranée
- sur les changements climatiques qui se sont succédés, et notamment les glaciations et déglaciations successives, au cours desquelles les Pyrénées, du fait de leur orientation, ont eu un effet de barrière empêchant certaines espèces de migrer vers le sud
- sur la mise en place et l'évolution des cortèges floristiques et faunistiques, en lien avec les phénomènes évoqués précédemment

Plus haute montagne d'Europe méridionale, à la croisée d'influences climatiques variées, atlantiques, méditerranéennes et montagnardes, les Pyrénées sont ainsi emblématiques sur le plan de l'endémisme de la faune et de la flore, ainsi que des habitats naturels.

Le maintien de cette diversité biologique résulte de la conjonction de la qualité naturelle des espaces montagnards et des activités humaines qui s'y exercent.

Cette diversité biologique mérite une attention toute particulière pour plusieurs raisons :

- le massif pyrénéen joue un rôle important dans l'objectif national d'arrêt de perte de la biodiversité défini dans la Stratégie nationale de la biodiversité,
- elle peut faire l'objet de menaces notamment dues aux activités humaines si des modifications sont apportées dans les modes de gestion qui ont permis sa conservation.

Par ailleurs les pyrénéens peuvent tirer profit de cette diversité biologique de plusieurs façons :

- En faisant connaître leur travail de préservation de ce capital biodiversité rare, part entière de leur identité patrimoniale et culturelle
- En valorisant la qualité naturelle des Pyrénées à des fins économiques, notamment touristiques mais également de production (agricole, forestière, industrielle) mettant en avant cette qualité et son respect.

Le constat de la richesse de la biodiversité pyrénéenne appelle une action spécifique pour sa préservation et sa valorisation.

L'Etat conduit d'ores et déjà des politiques de préservation des espèces qu'il conviendra d'harmoniser. Ces politiques sont menées notamment à travers la mise en œuvre des plans nationaux d'actions renforcée par la Stratégie Nationale pour la biodiversité et son plan d'action patrimoine naturel adopté en 2005 ainsi que par le Grenelle de l'environnement. La mise en place des schémas régionaux de cohérence écologique en partenariat entre l'Etat et les Conseil Régionaux devra prendre en compte les particularités du massif pyrénéen. La Stratégie nationale de la biodiversité ne peut se décliner efficacement sur les territoires qu'en y associant l'ensemble des acteurs, collectivités, professionnels, associations et scientifiques.

La gestion des sites « Natura 2000 », mais aussi des réserves naturelles nationales ou régionales, des espaces naturels sensibles méritera d'être concertée sur l'ensemble du massif ou au moins sur les territoires impliqués. Enfin, des initiatives professionnelles, notamment du monde agricole ou forestier, gagneront à être intégrées dans la réflexion collective.

Aujourd'hui, il apparaît pertinent, afin d'optimiser les différents travaux et actions conduits par chaque acteur (Etat, collectivités territoriales, associations, organisations professionnelles), de s'inscrire dans une vision holistique de la gestion de la biodiversité pyrénéenne en s'efforçant, dans un objectif partagé de conservation de la biodiversité pyrénéenne, de créer des synergies entre chacun des acteurs.

Pour ce faire l'Etat propose de s'engager, en étroite association avec les pyrénéens, dans une stratégie générale de préservation et de valorisation de la biodiversité pyrénéenne.

L'Etat propose d'inscrire cette stratégie dans le cadre d'une gouvernance dont les principes sont formulés en troisième partie du document et qui est fondée sur un partenariat étroit avec les acteurs du territoire et en premier lieu le Comité de Massif. Afin de pouvoir entamer la concertation, les grandes lignes de ce que pourraient être les objectifs de cette stratégie sont esquissées dans la première partie de ce document. Cette proposition s'articule, dans un souci de clarté, autour de dix grandes options structurantes regroupées en quatre domaines: enjeux écologiques, territoires et activités humaines, communication et approche internationale.

Une proposition de premières pistes d'actions est développée en deuxième partie de document qui contient également en annexe les éléments de constat de la richesse de la biodiversité pyrénéenne et des actions déjà conduites sur le territoire.

I- Une stratégie globale associant trois dimensions : biodiversité remarquable, territoires ruraux et activités humaines :

A- Enjeux écologiques

1 - une définition des enjeux écologiques permettant de hiérarchiser les actions nécessaires ;

Face à la richesse de la biodiversité pyrénéenne mais aussi à sa fragilité, il apparaît difficile d'imaginer de prendre en compte de façon identique l'ensemble des sujets qui la composent. L'Etat a choisi dans le cadre de la Stratégie Nationale de la Biodiversité de privilégier un travail sur les plans nationaux d'actions concernant les espèces menacées. Toutefois la seule compilation des mesures découlant de ces plans nationaux fait déjà apparaître deux constats :

- d'une part pour les interactions entre la présence des espèces et les activités humaines, qu'elles soient positives ou négatives, un travail particulier doit être entrepris avec les professionnels des différents secteurs d'activités pour une vision globale de ces interactions et la définition de celles sur lesquelles il convient de travailler en priorité.
- d'autre part la mise en œuvre ou la pérennisation de mesures assurant ou induisant la richesse de cette biodiversité doit être favorisée et valorisée pour que les efforts fournis par les professionnels puissent avoir un réel retour sur investissement, au-delà de la satisfaction de la préservation du milieu naturel. Là aussi, le budget pouvant être consacré à ces points n'étant pas extensible, il conviendra de définir des priorités d'actions en recherchant les plus efficaces.

Par ailleurs, la biodiversité pyrénéenne dépasse largement la seule approche par les espèces menacées. Des actions de protection d'habitats naturels sont déjà mises en œuvre ouvrant la voie à une approche par milieux, mais aussi en fonction des activités humaines (pastoralisme, activité forestière) en identifiant celles qui sont favorables à la préservation de la biodiversité et qui mériteraient à ce titre d'être favorisées, encouragées et valorisées. La biodiversité pyrénéenne s'est aussi construite à travers les activités humaines et les pratiques spécifiques ayant notamment favorisé l'extension et le maintien de milieux ouverts.

Le maintien des activités humaines et plus particulièrement celles entraînant une présence humaine accrue dans les montagnes contribue fortement et est même dans certains cas à l'origine des spécificités naturelles du massif. Il conviendra dans l'identification des enjeux écologiques de travailler en liaison avec les professionnels à la recherche des priorités à définir pour hiérarchiser les pratiques à encourager en fonction de leur double efficacité écologique et économique.

L'homme, acteur de la protection de la biodiversité pyrénéenne, doit aussi trouver les moyens de mettre en œuvre les actions appropriées à sa valorisation.

2 – l'inscription de la stratégie sur le long terme ;

Une stratégie de préservation de la biodiversité n'a de sens que si elle s'inscrit dans la durée et dans une volonté partagée et portée par l'ensemble des acteurs. Le temps des espèces animales et végétales dépasse en général les temps de gestion administrative et l'annualité des budgets.

Ce besoin de pérennité ne sera acquis et acté que si la construction même du dispositif s'inscrit également, à partir d'une impulsion initiale, dans une durée suffisante.

En ce sens, il est bien question d'élaborer une stratégie inscrite dans le long terme tout en mettant en œuvre une évaluation *in itinere* du dispositif, avec dans un premier temps des indicateurs de moyens puis, pour en mesurer l'efficacité réelle, des indicateurs de résultats. Ces indicateurs seront affinés au fur et à mesure de la déclinaison de la stratégie en actions spécifiques.

La stratégie intégrera donc des évaluations régulières tant du point de vue biologique que de l'efficacité des mesures prises en faveur des espèces et des secteurs d'activités afin d'ajuster la nature et le contenu des mesures. Cet ajustement se réalisera de façon itérative, en proposant et faisant valider par le partenariat toute évolution considérée comme nécessaire.

B- Soutien et valorisation de la biodiversité et des activités humaines

3 - une prise en compte des impacts sur les territoires et les activités ;

Les politiques de préservation et de valorisation de la biodiversité peuvent induire directement des impacts techniques ou économiques sur les territoires et les activités professionnelles.

Un premier travail consistera à identifier pour chaque mesure proposée l'impact effectif direct ou induit sur le territoire et les activités professionnelles et en proposant le cas échéant des études complémentaires dans les conditions de terrain.

Il conviendra également d'être en mesure d'évaluer les effets positifs des mesures proposées et de favoriser de tels effets dès que cela est possible mais aussi d'en tenir compte dans les éventuelles modalités de soutien et d'accompagnement des différents secteurs d'activités.

Un travail plus général et à plus long terme sera conduit pour évaluer l'impact culturel de la biodiversité, de sa prise en compte dans l'organisation sociale et dans l'histoire des territoires. En effet diversité biologique et diversité culturelle se renforcent mutuellement et sont interdépendantes. L'intervention humaine sur l'environnement, y compris sur sa gestion est une expression culturelle. Il sera donc pertinent d'intégrer l'impact culturel dans les travaux sur la valorisation de la biodiversité en veillant à s'intéresser aux interrelations entre savoir pratiques, représentation, organisation sociale, milieu naturel et objets vivants.

4 - un accompagnement des territoires et des activités lors de la conduite des actions en particulier les milieux pastoraux et forestiers;

Les politiques de conservation de la biodiversité s'inscrivent dans plusieurs dispositifs de gestion (Natura 2000, Plan de Soutien à l'Economie Agro-Sylvo-Pastorale (PSEASP), etc..) prévoyant en règle générale des accompagnements techniques et financiers. Les politiques de valorisation de la biodiversité sur des territoires peuvent également avoir un coût, même si l'objectif à terme est plutôt d'inciter à la mise en œuvre d'actions ayant des retombées économiques positives. Il peut toutefois être nécessaire de soutenir, dans un premier temps, des investissements ou d'assurer des financements de fonctionnement au démarrage des actions. Les dispositions proposées dans le cadre de la stratégie globale devront définir simultanément les dispositifs financiers nécessaires pour leur mise en œuvre.

Les crédits dégagés par l'Etat en faveur des territoires pyrénéens proviennent de différentes sources de financement. Après une analyse approfondie de ces financements, de leur contribution à l'atteinte d'un objectif général de soutien et de valorisation des territoires pyrénéens, de la nécessité d'une coordination renforcée des différents programmes, il pourra être envisagé par l'Etat, à partir de 2013, date de fin de gestion du PSEASP et des programmes européens en cours, d'engager une réflexion sur les modalités de coordination de la gestion de ces crédits de façon à permettre une plus grande efficacité et une meilleure visibilité des actions conduites.

Une attention particulière sera portée, compte tenu de leur importance dans la préservation de la biodiversité, aux actions concernant le pastoralisme et l'activité forestière.

Il conviendra de renforcer et valoriser l'action du pastoralisme sur la biodiversité en conduisant des programmes d'expérimentation, de recherche et d'appui technique définis par des acteurs locaux et portant sur des itinéraires techniques (par exemple pour la maîtrise des espèces invasives ou colonisatrices) ou pour optimiser les rapports pastoralisme et biodiversité.

Pour une telle stratégie, l'implication et la mobilisation des éleveurs et des bergers est indispensable d'où l'importance d'engager des démarches de concertation préalables aux projets et de prendre en considération les points de vue des professionnels concernés.

Chaque travail sur les espèces et les milieux prendra en compte nécessairement les pratiques agricoles et forestières favorables à la biodiversité en proposant le cas échéant des mesures de soutien complémentaires à celles existantes, des pistes d'amélioration des dispositifs existants et en établissant de nouvelles actions permettant un renforcement des démarches et un soutien des acteurs et des activités participant à ce même objectif.

La possibilité d'un soutien spécifique aux activités d'élevage ainsi qu'aux activités forestières pour leurs pratiques favorables à la biodiversité sera étudiée.

Cette initiative doit concourir au succès des politiques en cours de mise en œuvre en faveur de la valorisation des territoires montagnards dont elle partage d'ailleurs les objectifs et s'articuler avec celles-ci (c'est en particulier le cas du plan de soutien à l'économie agro-sylvo-pastorale pyrénéenne).

Elle devra être par ailleurs bien coordonnée avec les autres politiques et réglementations en faveur de la biodiversité.

Il sera mis à profit pour ce faire les travaux conduits par l'Assemblée des Chambres d'Agriculture Pyrénéenne (ACAP) dans le cadre des études stratégiques du PSEAP visant à définir les conditions optimales du pastoralisme après 2013.

Un schéma stratégique forestier pyrénéen, validé par le comité de massif le 7 juillet 2009. Il constitue le support des décisions publiques de l'Etat et des Régions en matière de politique forestière sur le massif. La question de la biodiversité constitue l'un des 5 axes structurants du schéma, sous la formulation « mobiliser mieux le bois tout en préservant le fonctionnement des écosystèmes forestiers ». De même la contribution de la forêt pyrénéenne aux grands équilibres et la question de l'anticipation des changements climatiques sous-tendent son axe 5 « intégrer la forêt dans les enjeux de gestion de l'espace rural de montagne ».

Concernant la gestion des espèces protégées et les interactions avec les activités forestières, un travail de synthèse a d'ores et déjà été entrepris par l'ONF dans la continuité des ateliers du GNOP sur l'influence et la prise en compte des différents plans nationaux d'actions impactant les activités forestières dans les Pyrénées. Ce travail sera mis à la disposition du Comité d'élaboration et de suivi SVBP pour définir les actions prioritaires et l'accompagnement technique et économique utile.

Un certain nombre de réunions devra être mis en place, afin de faciliter cet accompagnement au plus près des territoires (par des instances départementales) et des activités (par des groupes de travail à thématique agricole, forestière, tourisme, etc.).

5 - l'articulation des démarches découlant de la stratégie avec les autres initiatives ;

La stratégie s'inscrit dans une réalité économique, culturelle et politique dont elle constitue un volet. Elle s'inscrit également dans un contexte pré-existant de politiques de gestion de la biodiversité sur lesquelles elle doit s'appuyer fortement.

Sa réussite dépend étroitement de l'appropriation par l'ensemble des acteurs politiques et économiques de son intérêt et par leur participation à une définition concertée des politiques à conduire pour assurer la préservation et la valorisation de la biodiversité à l'échelle des pyrénées.

Elle dépend de la même façon de la volonté des acteurs actuels de la préservation de la biodiversité d'y participer activement.

La composition du Comité d'élaboration et de suivi SVBP a pour objectif, en y faisant participer les professionnels et les collectivités territoriales, de bien vérifier que la stratégie globale s'inscrit en complémentarité des politiques conduites par les collectivités et par les branches professionnelles. Cette vérification sera également un des points à vérifier systématiquement lors des présentations régulières devant le comité de massif.

La préservation et la valorisation de la biodiversité doivent devenir un des éléments de ces politiques publiques. En parallèle, les politiques publiques ayant un impact potentiel sur la biodiversité doivent constituer un des éléments de la stratégie concertée de préservation et de valorisation de la biodiversité pyrénéenne.

6 - une valorisation durable, y compris économique, du patrimoine naturel, des territoires et des activités humaines;

La richesse naturelle des Pyrénées doit pouvoir se traduire par une richesse économique au profit des pyrénéens.

Actuellement cet argument est relativement peu utilisé par les professionnels et les institutionnels du tourisme pyrénéen alors même qu'une recherche de l'extension de la capacité touristique du massif au-delà de la saison hivernale est un enjeu de plus en plus prégnant, notamment fort à la lumière du réchauffement climatique.

Les Pyrénées peuvent travailler sur une valorisation accrue de la présence d'une biodiversité remarquable sur le massif, notamment à travers l'utilisation dans l'économie de la présence d'espèces endémiques (tourisme nature...). Au-delà du fait qu'il s'agit du seul massif français à héberger des ours mais aussi d'autres espèces

moins médiatisées (desman, lézards endémiques, aster des Pyrénées), une meilleure valorisation du patrimoine naturel pyrénéen apparaît envisageable.

Les actions d'éducation à l'environnement montagnard du programme Pyrénées vivantes témoignent de l'utilité de telles opérations et apportent un recul et retour d'expérience important en ce domaine.

Elle sera à construire avec les professionnels du tourisme en faisant de la richesse naturelle des Pyrénées un atout et non un inconvénient pour le développement touristique du massif (stations de skis et grand tétras, entretien d'une peur irrationnelle de l'ours, etc.).

Un accompagnement des premières initiatives en la matière est à étudier, tout particulièrement si l'action est portée globalement sur le massif. L'existence de la Confédération Pyrénéenne du Tourisme constitue un atout majeur pour travailler efficacement sur cette thématique.

La valorisation économique peut également passer par celle des produits notamment agricoles et forestiers mais plus largement artisanaux pyrénéens, dont l'image pourrait mieux utiliser la richesse naturelle du massif. Parmi ceux-ci, les races et variétés rustiques spécifiques au massif, intervenant par leur adaptation au territoire dans la conservation de la biodiversité, constituent une opportunité identitaire et promotionnelle forte. Cette valorisation sera d'autant plus crédible qu'une stratégie générale avec des objectifs et des résultats pourra être mise en avant par une communication adaptée et une marque 'Pyrénées' forte couplée à des visites d'exploitations et dégustations de produits lors des rencontres, colloques et séminaires organisés autour de la biodiversité pyrénéenne.

Il appartiendra aux différents territoires de s'approprier les politiques spécifiques pour valoriser leur capital écologique en démontrant l'existence effective de mesures. La mise en avant, notamment lors de projets d'infrastructures, des inventaires biologiques effectués et des mesures de protection ou de compensation engagées pourraient constituer une politique générale sur le massif.

Il sera également utile de valoriser directement les métiers favorables à la biodiversité (bergers, éleveurs, forestiers, accompagnateurs en montagne, etc.) à travers la réalisation de documentaires, d'expositions, de manifestations ou de documents (livres, mémoires, affiches, plaquettes, etc.) mettant en valeur ces activités économiques à travers leur impact favorable sur la biodiversité.

C- Communication et concertation :

7 - une sensibilisation accrue des publics ;

La biodiversité reste encore de façon générale, malgré les campagnes d'informations, méconnue du grand public et les comportements à adopter sont difficiles à appréhender du fait de cette méconnaissance.

Il conviendra d'appuyer les efforts des pyrénéens à être les premiers ambassadeurs de la richesse du patrimoine naturel du massif que ce soit auprès des visiteurs ou dans le cadre d'une politique générale de valorisation touristique et économique du massif.

Cette valorisation par les acteurs du territoire permettra en outre une meilleure information et une meilleure adhésion aux pratiques favorables à la biodiversité par le grand public.

L'amélioration de la connaissance apportée par la modernisation de l'inventaire des ZNIEFF peut constituer une solide base de travail pour cette diffusion d'information et de sensibilisation.

La réalisation d'atlas communaux de la biodiversité, par des communes (ou communautés de communes) volontaires dans le cadre de l'appel à projet du MEEDDM, ainsi que le développement des actions menées par les Conservatoires botaniques nationaux agréés par le MEEDDM et soutenus par les collectivités locales, pourrait aussi constituer un socle à un travail plus spécifique de sensibilisation.

8 - la participation des acteurs locaux et la conduite des concertations préalables aux actions ;

La concertation et la participation constructive des acteurs locaux est une condition *sine qua non* de la réussite de la stratégie. Le Comité de massif, créé par la loi montagne de 1985, constitue l'instance de choix pour accueillir ce projet et en être le lieu central de consultation.

Il lui est proposé de remplir cette fonction en s'appuyant sur les travaux d'un Comité d'élaboration et de suivi de la stratégie pyrénéenne de valorisation de la biodiversité (dit Comité SPVB) dont la composition sera définie conjointement avec le Préfet de massif.

Le Comité SPVB aura pour vocation d'élaborer la stratégie globale proposée et d'en suivre l'exécution en proposant des amendements en fonction des évaluations annuelles.

Il est chargé d'organiser, en cohérence avec le dispositif mis en place par l'Etat, les éventuelles consultations externes sur les différents plans d'actions avant présentation au comité de massif.

Les travaux du comité SVBP veilleront à s'appuyer sur ceux conduits par les organisations professionnelles ou les associations et en particulier pour le pastoralisme sur les conclusions du comité de pilotage des études pastoralisme après 2013.

Les propositions issues de la stratégie pyrénéenne seront ensuite mises en œuvre dans le cadre de dispositifs préexistants ou à créer par les organismes ou collectivités compétentes.

9 - une évaluation financière préalable des actions, ajustée au fur et à mesure de leurs mises en œuvre ;

Chaque action fera l'objet d'une identification des besoins financiers intégrant les impacts économiques validés. Les dispositifs préexistants seront mis à contribution en priorité tout en recherchant la mobilisation des sources et des moyens de financement les plus pertinents (programmes européens, etc.) et les plus équitables notamment lorsque plusieurs acteurs sont associés.

Un point annuel du coût des actions sera réalisé et présenté devant le comité de massif et devra être associé à une évaluation, pour le massif pyrénéen, du bénéfice économique des actions conduites.

L'évaluation *in itinere* assurera la comparaison coût-efficacité (au sens biologique du terme).

D- Dimension internationale

10 - une coopération transfrontalière sur le massif mais aussi internationale;

La stratégie pyrénéenne de la biodiversité est conduite nationalement mais il sera recherché, à chaque fois que c'est pertinent (population présente sur les deux versants, opérations de mise en valeur globale du massif pyrénéen), l'association des provinces et/ou de l'Etat espagnol et de la principauté d'Andorre. Des démarches de coopération transfrontalière en faveur de la biodiversité existent déjà à travers les projets portés par les fonds FEDER-INTERREG. Citons trois exemples :

- L'action GALLIPYR, porté par le GEIE FORESPIR réunit les acteurs français, espagnols et andorrans pour créer un réseau pyrénéen relatif aux galliformes de montagne.
- L'action NECROPYR vise à structurer les initiatives autour de la biodiversité pyrénéenne en s'appuyant principalement sur les rapaces nécrophages. Des réseaux d'acteurs de l'environnement sont ainsi constitués, l'un autour du suivi du gypaète regroupant 31 structures françaises, l'autre autour de l'éducation à l'environnement en montagne regroupant 43 structures françaises et espagnoles.
- L'action MICOSYLVA visant à développer une gestion sylvicole de montagnes productrices de champignons sylvestres. L'objectif de ce projet réunissant 32 partenaires (France, Espagne, Portugal) est de développer la prise en compte de la diversité fongique (mais pas uniquement) dans la gestion des milieux forestiers tout en soutenant le développement local.

Une action FLORA PIRENEO, en cours de montage, vise à fédérer et mettre à disposition les données sur la flore pyrénéenne. Elle permettra de disposer d'indicateurs sur l'état de la connaissance et de hiérarchiser les enjeux à l'échelle du massif dans son ensemble. Elle associe trois institutions scientifiques espagnoles et les Conservatoires botaniques nationaux concernés.

Cette coopération pourra prendre un aspect technique, mais pourra également se manifester dans la politique de communication grand public et d'information vis-à-vis des pyrénéens.

Le travail conduit sur certaines espèces ou certains milieux ou encore les travaux conduits sur l'impact des mesures sur les activités humaines pourront utilement s'appuyer sur des études ou des expériences conduites dans des conditions similaires dans des pays concernés par les mêmes enjeux. Une veille technique sera assurée dans le cadre du Comité d'élaboration et de suivi de façon à pouvoir reproduire localement des méthodes éprouvées et surtout à éviter de s'engager sur des programmes démontrés comme non pertinents sur d'autres territoires. Cette coopération pourra se traduire par des échanges de techniciens ou des rencontres professionnelles organisées thématiquement dans le cadre de la stratégie globale.

La coopération organisée veillera à faire connaître et à mettre particulièrement en valeur les expériences pyrénéennes. Dans cette optique, un certain nombre de séminaires pourront être mis en place notamment, autour des thématiques liées aux activités qui participent de la biodiversité, de sa préservation et de sa valorisation. La dimension culturelle de la prise en compte de la biodiversité gagnera à être ici particulièrement mise en valeur.

II- Les pistes d'actions proposées

Ces pistes d'actions définissent le cadre opérationnel de la stratégie. Elles devront être déclinées en différents chapitres détaillant le contenu précis des actions.

A- Action générale de coordination des politiques publiques

De nombreux acteurs publics, Etat et ses établissements publics, collectivités territoriales et leurs groupements ou syndicats mixtes interviennent sur le champ de la biodiversité.

Des actions diverses peuvent s'exercer sur un même territoire, comme le montre le constat des outils de gestion d'ores et déjà en vigueur figurant en annexe 3 du présent projet.

Un état des lieux devra être réalisé, intégrant également le rôle des relais territoriaux en matière de préservation de la biodiversité :

- Chartes de pays (14 pays sur la chaîne),
- Chartes forestières de territoires (Comminges, Haute Bigorre, Couserans, PNR Ariège)
- Plans de développement de massif forestier (7 en midi-Pyrénées : Miglos, Volvestre, Trois vallées, Barousse, Baronnie, Barguillière, Séronnais), ...

Des politiques en cours d'élaboration, notamment dans le cadre de la définition des Schémas Régionaux de Cohérence Ecologique supposeront également, au-delà de leur territoire administratif de compétence une cohérence interrégionale, de massif.

L'un des axes prioritaires de la stratégie est de proposer les moyens de coordination des politiques publiques en faveur de la préservation et de la valorisation de la biodiversité, de façon à veiller à leur articulation et leur complémentarité, sans que ces nouveaux moyens n'interfèrent avec les responsabilités propres à chacun dans la mise en oeuvre des dites politiques.

Une première étape de cette action consistera à affiner le constat des différentes politiques de préservation de la biodiversité portées sur le massif, à en réaliser l'inventaire exhaustif, à en rechercher les objectifs communs et à proposer les outils de mise en synergie de ces politiques.

Une seconde phase visera à identifier les difficultés liées à l'absence ou l'insuffisance de coordination des différents outils de gestion et à proposer des solutions pour y pallier. Ces solutions proposeront en outre les outils financiers et techniques utilisables pour mettre en place les coordinations et les actions qui en découlent, éventuellement conduites conjointement entre plusieurs acteurs.

A la lumière de ces constats des propositions de coordination complémentaires pourront être effectuées auprès des acteurs publics concernés.

B- La biodiversité à travers les habitats et les pratiques humaines

Dans le cadre du développement de nouvelles initiatives favorables à la biodiversité, une attention particulière sera portée aux espèces ou aux milieux dont la conservation est liée à l'entretien et à la valorisation du territoire rural :

- En définissant des actions de soutien sur les secteurs concernés et les modalités de ce soutien ;
- Par des appels à projets auprès d'acteurs susceptibles de soutenir des pratiques favorables.

Cette définition doit essentiellement émaner des acteurs professionnels par la construction d'un projet s'inscrivant dans les dispositifs et les soutiens existants aux pratiques favorables à la valorisation de la biodiversité en recherchant les marges de progrès en terme technique, en matière de structuration et d'organisation des filières etc... Cette initiative doit concourir au succès des politiques de valorisation des territoires montagnards dont elle partage les objectifs en s'articulant tout particulièrement avec le plan de soutien à l'économie agro-sylvo-pastorale pyrénéenne. Elle devra être coordonnée avec les autres politiques et réglementation en faveur de la biodiversité, et notamment la déclinaison régionale de la Stratégie nationale de Création d'Aires Protégées et de l'élaboration des Schémas Régionaux de Cohérence Ecologique.

L'étude des apports mutuels du pastoralisme et des milieux sur lesquels il s'exerce doit être approfondie. De telles études passent par une forte implication des éleveurs et des bergers et par une étape préalable de concertation et de prise en considération de leurs points de vue, notamment au travers du groupe de travail et de l'étude prospective menée dans le cadre du PSEAP sur le pastoralisme après 2013. Ainsi, des programmes

d'expérimentation et de recherche doivent être conduits au travers d'un programme ambitieux d'estives pilotes pour comparer les différents types de conduite de troupeau et leurs impacts sur les milieux et la biodiversité. Là encore la place centrale du berger doit être réaffirmée, reconnue, valorisée et économiquement prise en compte dans sa qualité de gestionnaire des espaces montagnards, à travers l'utilisation raisonnée de celui-ci par le troupeau.

D'autres travaux peuvent être menés en matière de lutte contre les espèces invasives (plantes exotiques envahissantes comme le séneçon du cap ou l'épicéa) ou colonisatrices (rhododendrons, fougère aigle...). Un programme d'action sur les plantes invasives sera élaboré au cours du deuxième semestre 2010 par le CBN PMP sur son territoire d'agrément (un tel programme est en place en Languedoc-Roussillon).

Les mêmes types de travaux gagneront à être conduits sur l'impact de l'activité forestière et la valorisation des pratiques favorables à la biodiversité.

En complément un certain nombre de travaux pourront être initiés sous la forme d'appels à projets sur des thématiques pour lesquels les acteurs locaux seraient sollicités. Il pourrait s'agir de travaux sur :

- les pelouses sèches
- la conservation de la diversité végétale en forêt d'altitude
- la conservation des pelouses acides
- le maintien des milieux humides

De manière plus générale, de nouveaux itinéraires techniques pour la gestion d'espaces sont à établir et à expérimenter. De même, le développement de projets de recherche est à encourager, pour mieux comprendre les phénomènes de dynamique végétale et leurs conséquences sur la biodiversité et sur les potentialités économiques des territoires.

C- Proposition de gestion globale et concertée des plans nationaux d'actions (en cours de) mis(e) en place par l'Etat

Une soixantaine d'espèces ou groupes d'espèces a été identifiée comme devant faire l'objet d'un plan national d'actions (PNA) dans les années à venir sur le territoire métropolitain. Ils sont élaborés et suivis par un comité ad hoc selon l'espèce concernée en conformité avec les dispositions de la circulaire DEB/PEVM n°09-04 du 08 septembre 2009.

Plusieurs espèces bénéficiant de ces plans nationaux d'actions sont soit spécifiquement sur le territoire pyrénéen (ours, desman, aster des Pyrénées), soit très liées aux Pyrénées (gypaète barbu, vautour percnoptère). De ce fait, les PNA correspondants sont conduits sous la coordination d'une des DREAL du massif.

Ces plans se trouvent à des stades d'avancement différents. Ils sont en cours de rédaction, de mise en œuvre ou d'évaluation. Ils constitueront progressivement les volets-espèces de la SPVB.

La mise en place de la SPVB prévoit la création d'une instance de gouvernance intitulée comité SPVB dont l'articulation avec le Comité d'élaboration et de suivi de chacun des PNA visera à s'assurer de la cohérence globale des PNA au sein de la stratégie.

Dans le dispositif PNA, chaque plan est doté, sous la coordination d'une DREAL désignée par le MEEDDM, d'un comité d'élaboration et de suivi constitué de toutes les structures, quelque soit leur statut, qui apportent une contribution concrète aux actions du plan (personnel, crédits, opérations). Ce comité a pour mission d'assurer la mise en œuvre technique la plus fine possible du PNA.

Pour chaque PNA concernant une espèce pyrénéenne, le comité SPVB proposera, sous la coordination de la DREAL désignée par le MEEDDM, soit de prendre en charge directement le rôle de comité d'élaboration et de suivi du PNA tel que défini dans la circulaire soit de le confier à un comité *ad hoc*. Pour les PNA déjà validés en CNPN, et disposant d'un comité ad hoc celui-ci sera maintenu.

Pour les cas où le comité SPVB aura confié le rôle de comité d'élaboration et de suivi à un comité *ad hoc*, celui-ci rendra compte au comité SPVB de la phase de rédaction puis de l'avancement du plan et des difficultés rencontrées.

Pour les espèces présentes également en dehors des Pyrénées, la gestion des PNA se fera selon la procédure nationale, le comité d'élaboration et de suivi, via la Dreal coordinatrice, rendant compte régulièrement de l'avancement du plan.

Chaque volet-espèce de la stratégie sera présenté au comité de massif pour avis.

La présentation périodique au comité SPVB des obstacles à la mise en oeuvre d'un PNA sur les Pyrénées pourrait avoir entre autres finalités d'inviter le comité SPVB à rechercher avec la Dreal coordinatrice du PNA des voies de progrès sur des actions que le périmètre seul du PNA ne permet pas. En outre le comité SPVB pourra être une force de proposition pertinente dans la cohérence des PNA entre eux et, au-delà de l'approche purement espèces, des objectifs de valorisation de la biodiversité.

Dans cette optique, une liste des territoires communs à plusieurs espèces sera établie, et enrichie au fur et à mesure de la mise en place des différents volets-espèces de la SPVB. Cet état des lieux dynamique permettra dans un deuxième temps de dégager des synergies d'actions entre les différents plans des espèces concernées, et d'envisager un accompagnement plus soutenu des préconisations correspondantes.

En parallèle, un site Internet dédié aux plans d'action nationaux du massif sera mis en place par la DREAL Midi-Pyrénées et fournira en continu des informations sur l'avancement de chaque plan et de leur mise en adéquation. Il intégrera les volets de la stratégie correspondants aux espèces faisant l'objet de PNA.

D- La prise en compte d'autres espèces d'intérêt pyrénéen

Parmi les espèces méritant une attention particulière, compte tenu des interactions qu'elles rencontrent dans leurs habitats ou dans leur mode de vie avec des activités humaines, figurent notamment les galliformes de montagne (Lagopède, Grand Tétrás...), les trois espèces de vautours menacées de disparition, les plantes rares et menacées, notamment endémiques, caractéristiques de certains habitats.

Le Grand Tétrás est un oiseau forestier présent en petit nombre dans les Vosges, le Jura, le nord des Alpes et les Cévennes (où il a été réintroduit) et surtout dans les Pyrénées qui hébergent l'essentiel de la population française avec 90 % de l'effectif national. Les Pyrénées abritent en outre une sous-espèce endémique (*Tetrao urogallus aquitanicus*) à ce massif dont l'essentiel de l'effectif se trouve en France. Une stratégie nationale en faveur du Grand Tétrás est élaborée par la Ligue pour la Protection des Oiseaux, en associant pleinement à la démarche tous les acteurs concernés et notamment les fédérations de chasseurs, afin d'assurer la conservation de cette espèce emblématique du massif pyrénéen.

La déclinaison au niveau du massif de cette stratégie doit faire l'objet d'un plan régional de préservation de la sous espèce présente uniquement dans les Pyrénées.

Quatre espèces de vautours sont présentes en France: le Gypaète barbu, le Vautour moine, le Vautour percnoptère et le Vautour fauve (cf. alinéa suivant). Ces quatre espèces sont protégées au niveau national par l'arrêté du 29 octobre 2009. Le vautour moine, le vautour percnoptère et le gypaète barbu sont considérés comme des espèces menacées de disparition dans les listes rouges françaises établies en 2008 par l'Union internationale pour la conservation de la nature (UICN) et par le Muséum national d'histoire naturelle (MNHN). Les populations de ces oiseaux sont estimées en nombre de couples (entre 15 et 85 couples selon les espèces) et nécessitent des mesures de conservation spécifiques. Un soin particulier doit être apporté dans ces domaines pour un partage de l'espace entre les différents usagers de la montagne notamment pour favoriser les études scientifiques des vautours en quelques lieux de renommée internationale pour le suivi de la migration.

Ainsi, dans le cas précis de la présence de rapaces sur le massif, des efforts devront être faits pour encourager, voire contractualiser le nécessaire partage de l'espace entre bergers, forestiers et autres usagers de la montagne et plus particulièrement les ornithologues pour le suivi de la migration en quelques lieux de renommée internationale..

Enfin, la reconstitution d'une biodiversité disparue du territoire pyrénéen doit être rendue possible par le retour de populations d'espèces sauvages, y compris dans une dimension transfrontalière. Ce serait en particulier le cas du bouquetin (*Capra pyrenaica*) et de la gélinotte des bois (*Tetrao bonasia*). Un volet spécifique de la SPVB consacré au bouquetin pourra être engagé à l'initiative du comité SPVB. Ce volet s'attachera également à déterminer les modalités de valorisation touristique qui pourraient accompagner le retour du bouquetin sur le massif.

Concernant la flore, il est d'ores et déjà prévu que les Conservatoires Botaniques Nationaux travaillent à l'actualisation des listes régionales d'espèces protégées. Ce travail va aboutir dans un 1^{er} temps (2011) à

l'établissement du catalogue floristique complet du territoire d'agrément puis dans un 2^{ème} temps à l'élaboration ou la révision des listes rouges et listes d'espèces protégées.

A partir des travaux coordonnés par la Fédération des CBN pour la préparation de la liste rouge nationale, il sera possible d'ores et déjà de hiérarchiser les plantes rares et menacées de France présentes dans les Pyrénées, notamment les espèces endémiques, et de proposer un plan d'action spécifique à l'échelle du massif. Ce plan pourra être orienté vers les plantes menacées caractéristiques des habitats en interaction avec les activités humaines ou concernées par les plans d'action sur la faune.

La publication (printemps 2010) et la diffusion d'un ouvrage sur les plantes protégées de Midi-Pyrénées participe à cette démarche d'acquisition et de valorisation de la connaissance, préambule incontournable à une gestion durable des territoires. A noter les réflexions en cours concernant l'élaboration d'un programme Interreg visant à mettre en commun l'ensemble des données disponibles sur la flore des Pyrénées (Flora pireneo).

Concernant la « flore ordinaire », le programme Ecovars+, porté par le Conservatoire Botanique National des Pyrénées et de Midi-Pyrénées (CBN PMP) s'attache à animer la dynamique pour de meilleures pratiques de revégétalisation en montagne pyrénéenne dans un principe de conservation de la flore et des milieux naturels. En collaboration avec les acteurs du territoire, cette démarche aborde différentes thématiques : la collecte de semences locales, leur production en pépinière et leur utilisation raisonnée dans le milieu après aménagements.

Dans le cadre de la Communauté de Travail des Pyrénées (CTP) des actions concrètes prenant en compte le changement climatique à l'échelle des Pyrénées sont mises en oeuvre, notamment la création d'un Observatoire dédié à cette thématique. Différents apports à l'observatoire pourraient être assurés comme par exemple la mise en place d'une déclinaison pyrénéenne du programme Phénoclim ou du protocole international Gloria (déjà en place sur le versant espagnol) avec l'appui du CBN PMP (apports en matière de suivi de la végétation).

Enfin, il convient de souligner le rôle des races et espèces domestiques locales dont l'entretien les modes de gestion particuliers peuvent avoir un impact fort en terme de préservation de la biodiversité.

E- L'accompagnement des activités d'élevage confrontées aux impacts des espèces protégées

Un certain nombre de réflexions sont à mener en complément ou en appui de l'étude prospective du PSEASP et au-delà de la seule évaluation des interactions favorables ou défavorables qui peuvent exister entre le pastoralisme et la présence de prédateurs ou de nécrophages. L'objectif commun à rechercher doit être de parvenir à une conciliation avec l'ensemble des acteurs concernés par ces pertes de cheptel en partant du principe que l'objectif premier de l'activité d'élevage, notamment ovin, doit rester sa rentabilité économique acquise à travers la valorisation de ses produits.

La conduite de ces réflexions doit notamment s'appuyer sur le rôle central de la présence humaine en estive, garantissant en synergie la qualité zootechnique et sanitaire du produit et la prévention des dommages. Elle pourra gagner en efficacité si, simultanément, en réunissant tous les acteurs compétents de bonne volonté et en premier lieu les professionnels agricoles, elle vise la construction, autour de l'image positive du berger, de filières économiques nouvelles fondées, en complément des produits traditionnels, sur des produits en phase avec les exigences des consommateurs du XXI^e siècle (plats cuisinés, etc.).

Pour l'ours, les travaux à conduire peuvent se formaliser, au-delà de l'amélioration à étudier des mesures de protection, prévention et indemnisation déjà mises en oeuvre, dans le cadre des estives pilotes qui ont été évoquées dans les travaux du GNOP mais dont il reste à préciser les modalités de mise en place (pour des études zootechniques, sanitaires, etc.). Le choix, préconisé dans le plan d'action, d'une augmentation très progressive de la population vise à garantir une adaptation tout aussi progressive des modalités de gestion du pastoralisme pour éviter une augmentation des prédations.

Pour le vautour fauve, il convient de ne pas perdre de vue les services qu'il rend aux usagers de la montagne, par son rôle d'équarisseur naturel. Cependant, depuis plusieurs années, certains dégâts sur des troupeaux d'ovins et de bovins ont pu leur être attribués. Pour faire face à cette situation, le ministère en charge de l'environnement a confié au préfet des Pyrénées-Atlantiques, où se concentre l'essentiel des dommages, la mission de coordonner, sur les départements des Pyrénées-Atlantiques et des Hautes-Pyrénées, un comité interdépartemental de suivi du Vautour fauve, afin de disposer d'éléments d'expertise factuels, fiables et impartiaux sur l'interaction entre le Vautour fauve et l'activité pastorale. Les éléments produits doivent permettre d'estimer plus précisément

l'ampleur des dommages attribués aux vautours fauves, leur responsabilité dans ces dommages et les mesures à prendre pour les limiter. Un programme de travail a été initié avec la mise en place d'une expertise vétérinaire indépendante des animaux touchés. À partir de l'ensemble de ces éléments, dont un bilan doit être produit cette année, des actions complémentaires seront définies en concertation avec les différents partenaires concernés, afin de poursuivre les efforts réalisés pour limiter les dégâts aux troupeaux, et de stabiliser la situation des vautours fauves. Des contacts ont d'ailleurs été pris avec l'État espagnol afin de mener des actions cohérentes, de part et d'autre des Pyrénées, et éviter que ne se renouvelle le déséquilibre qu'a connu la population de vautours fauves ces dernières années en raison des changements des pratiques d'équarrissage espagnoles.

F- Action générale de communication

La mise en œuvre de la stratégie pyrénéenne de préservation et de valorisation de la biodiversité doit être accompagnée d'actions de communication et de sensibilisation à plusieurs échelles et à destination de plusieurs publics.

La définition d'une stratégie de communication sur le sujet, coordonnée à l'échelle du massif et portée par les opérateurs locaux participe à la réussite de la stratégie biodiversité elle-même :

- en la faisant connaître et reconnaître par l'ensemble des acteurs locaux,
- en permettant la valorisation des actions conduites, de la biodiversité elle-même mais aussi des métiers qui participent à sa préservation.

Cette stratégie de communication doit permettre une identification commune des actions portées et des acteurs y participant. Elle doit s'appuyer sur des points d'étapes réguliers et sur des résultats incontestables et scientifiquement validés. Elle doit viser à un retour sur investissement, notamment en terme de reconnaissance du travail fait, pour chaque acteur participant, collectivité, famille professionnelle, etc.

Elle sera doublée d'un travail de porter à connaissance sur les impacts économiques positifs de la biodiversité à travers non seulement l'activité touristique mais aussi la valorisation des productions locales et des métiers contribuant à la préservation de la biodiversité.

III - La gouvernance du dispositif, les instances de travail et de concertation

Il est proposé que deux instances pyrénéennes participent à la gouvernance de l'ensemble du dispositif :

- le Comité de massif
- un Comité d'élaboration et de suivi SVBP dont la composition est arrêtée par le Préfet de massif en concertation avec la Commission Permanente du Comité de Massif

1 – Le Comité de massif

Créé par la loi montagne du 09 janvier 1985, le Comité de massif, coprésidé par le Préfet de massif et le vice-président de la Région Aquitaine est une instance de concertation comprenant des représentants des collectivités locales, des socioprofessionnels et du secteur associatif.

Le Comité, instance de gouvernance définit les objectifs et précise les actions qu'il juge souhaitables pour le développement, l'aménagement et la protection du massif.

Il est proposé qu'il joue un rôle consultatif central dans la mise en œuvre du dispositif, pour assurer en liaison avec l'Etat et l'ensemble des acteurs, la cohérence et la coordination des actions entreprises et être un espace de débat et de proposition. Il lui est rendu compte annuellement des initiatives prises dans le cadre de l'application de la stratégie.

Le secrétariat de l'ensemble des travaux de la stratégie de préservation et de valorisation de la biodiversité pyrénéenne est assuré conjointement par le Commissariat de massif et la DREAL de massif.

2- Le Comité d'élaboration et de suivi de la Stratégie pyrénéenne de valorisation de la biodiversité (Comité SPVB)

Un comité technique d'élaboration et de suivi de la SVBP est constitué en accord entre l'Etat et la Commission permanente du Comité de massif. La Commission permanente définira les modalités d'association de ses membres aux travaux du Comité d'élaboration et de suivi.

Cette composition veillera à intégrer l'ensemble des compétences utiles à la réalisation d'un travail technique transversal sur la valorisation de la biodiversité pyrénéenne. Les membres du comité veilleront à assurer le relais des travaux auprès de ses mandants ou de ses homologues, tout en se réservant la possibilité de constituer des groupes de travail autour de diverses thématiques qu'elles soient spécialisées ou géographiques. Selon les thématiques abordées le Comité d'élaboration et de suivi pourra s'adjoindre en tant que de besoin, des experts scientifiques et techniques.

3 – Rôle du Comité SPVB

Le comité SVBP est chargé d'élaborer la proposition de stratégie en veillant à la cohérence au sein de cette stratégie des différents dispositifs existants portés par les acteurs du massif. Il est en capacité, au-delà des actions et des dispositifs existants, de proposer, sur les thèmes qui lui semblent le plus pertinents sans être pris en charge par des dispositifs préexistants, la mise en œuvre d'appel à projet, en particulier auprès des acteurs locaux concernés, en vue du développement d'initiatives poursuivant les objectifs de la stratégie. Il organise, en tant que de besoin, les différentes consultations utiles pour assurer la prise en compte des positions de l'ensemble des acteurs en amont de la présentation de ses conclusions et propositions au comité de massif. Il assure l'élaboration des différents chapitres de la stratégie ainsi que le suivi de leur mise en œuvre.

Au-delà des évaluations programmées dans chacun des dispositifs existants, le comité SPVB aura pour mission de proposer, à la validation du Comité de massif, un protocole global d'évaluation annuelle de la stratégie générale et de lui en présenter les conclusions. Ce protocole intégrera la définition d'indicateurs de résultats de la stratégie dont une première liste sera présentée en annexe de la proposition de stratégie. Ces indicateurs de résultats devront permettre de vérifier l'efficacité de la stratégie d'un point de vue biologique mais veilleront également à rendre compte des aspects économiques et sociaux des actions mises en œuvre.

Ils seront corrélés dans la mesure du possible avec des indicateurs financiers pour déterminer un gradient d'efficacité des dispositifs. Cette évaluation permettra la définition d'éventuelles nouvelles orientations ou mesures.

Le comité SPVB veillera à la cohérence de ces indicateurs généraux avec ceux choisis pour le suivi de chaque action particulière développée dans la stratégie.

Ses travaux sont présentés régulièrement, pour consultation et observations, au Comité de massif.

Liste des sigles et acronymes utilisés

Sigle	
ACAP	Association des Chambres d'Agriculture des Pyrénées
ACCA	Association Communale de Chasse Agréée
AICA	Association inter communale de chasse agréée
APPB	Arrêté préfectoral de protection de biotope
CBN PMP	Conservatoire Botanique National des Pyrénées et de Midi Pyrénées
CREN	Conservatoire Régional d'Espaces Naturels
CRPF	Centre Régional de la Propriété Foncière
CSRPN	Conseil Scientifique Régional du Patrimoine Naturel
DOCOB	Document d'Objectif des sites du réseau Natura 2000
DRAAF	Direction Régionale de l'Agriculture, de l'Alimentation et de la Forêt
DREAL	Direction Régionale de l'Environnement de l'Aménagement et du Logement
ENS	Espace Naturel Sensible
GNOP	Groupe National Ours dans les Pyrénées
LPO	Ligue pour la Protection des Oiseaux
MEEDDM	Ministère de l'écologie de l'énergie du développement durable et de la mer
ONCFS	Office National de la Chasse et de la Faune Sauvage
ONF	Office National des Forêts
PNA	Plan Nation d'Actions en faveur des espèces menacées
PNP	Parc National des Pyrénées
PNRPA	Parc Naturel Régional des Pyrénées Ariégeoises
PNRPC	Parc Naturel Régional des Pyrénées Catalanes
PSEASP	Plan de Soutien à l'Economie Agro Sylvo Pastorale pour le massif des Pyrénées
PSEM	Plan de Soutien à l'Economie de Montagne
RNN	Réserve Naturelle Nationale
RNR	Réserve Naturelle Régionale
SCAP	Stratégie nationale de Création d'Aires Protégées
SIC (P)	Site d'Intérêt Communautaire (Proposition de)
SNB	Stratégie Nationale pour la Biodiversité
SRCE	Schémas Régional de Cohérence Écologique
UICN	Union Internationale pour la Conservation de la Nature ou IUCN
WWF	World Wildlife Fund
ZNIEFF	Zone Naturelles d'Intérêt Ecologique, Faunistique et Floristique
ZPS	Zone de Protection Spéciale
ZSC	Zone Spéciale de Conservation

Liste des Annexes et sous-annexes

Annexe 1 : le massif des Pyrénées, présentation générale

Annexe 2 : le constat d'une biodiversité pyrénéenne riche, indissociable des territoires ruraux et des activités humaines

Annexe 3 : les outils de gestion actuelle de la biodiversité pyrénéenne

Liste des sous annexes de l'annexe 2

- Liste et nombre des taxons à statut sur le massif Pyrénéen
- Cartographie en nombre des espèces protégées ou menacées de flore sur le massif Pyrénéen
- Cartographie en nombre de données flore sur le massif Pyrénéen
- Commentaires concernant les cartes d'état de la connaissance de la flore des Pyrénées par le CBNPMP
- Statuts des espèces sensibles ou menacées sur le massif Pyrénéen
- Carte des Znieffs Modernisées en Midi-Pyrénées
- Circulaire DEB/PEVM n°09-04 du 08 septembre 2009
- Indice de présence des espèces soumises à un Plan National d'Action sur le Massif des Pyrénées
- Fiche de présentation du programme de modernisation des ZNIEFF en Midi-Pyrénées

Liste des sous annexes de l'annexe 3

- Contribution à la désignation des sites Natura 2000 sur le Massif Pyrénéen
 - Liste des espèces faunistiques d'intérêts communautaires
 - Liste des habitats d'intérêts communautaires
- Fiche de synthèse sur la Réserve Nationale du Néouvielle
- Enjeux et espèces des *arrêtés de protection de biotope* (à venir)

Liste des fiches de synthèse 'espèces plan'

Aigle de Bonelli	<i>Aquila fasciata</i> ou <i>Hieraetus fasciatus</i>
Aster des Pyrénées	<i>Aster pyrenaicus</i>
Bouquetin Ibérique	<i>Capra pyrenaica</i>
Desman des Pyrénées	<i>Galemys pyrenaicus</i>
Emyde lépreuse	<i>Mauremys leprosa</i>
Gypaète barbu	<i>Gypaetus barbatus barbatus</i>
Lézards pyrénéens	<ul style="list-style-type: none">• <i>Iberolacerta Bonnali</i>, le Lézard pyrénéen de Bonnal (I.bo)• <i>Iberolacerta aranica</i>, le Lézard pyrénéen du Val d'Aran (I.ar)• <i>Iberolacerta aurelioi</i>, le Lézard pyrénéen d'Aurelio (I.au)
Milan Royal	<i>Milvus milvus</i>
Ours Brun	<i>Ursus arctos</i>
Grand Tétraz	<i>Tetrao urogallus</i>
Vautour perconoptère	<i>Néophron percnopterus</i>
Vautour Fauve	<i>Gyps fulvus</i>
Vison d'Europe	<i>Mustela lutreola</i>

Annexe 1 : Le Massif des Pyrénées, présentation générale

1. Géographie physique	1
2. Organisation administrative	2
3. Eléments de contexte généraux	3
L'évolution de la démographie, de l'emploi et des revenus se rapproche des rythmes nationaux	3
Un tournant nécessaire pour les Pyrénées	3

1. Géographie physique

Les Pyrénées sont une chaîne montagneuse du sud-ouest de l'Europe. Elles s'étendent en longueur selon une direction est-ouest sur une distance approximative de 430 kilomètres depuis la mer Méditerranée (Cap de Creus) jusqu'au golfe de Gascogne (Cap Higer). Culminant à 3 404 mètres d'altitude au pic d'Aneto, les Pyrénées forment une véritable barrière géographique séparant la péninsule Ibérique au sud du reste de l'Europe continentale au nord. Elles constituent une frontière naturelle entre l'Espagne et la France et abritent aussi la principauté d'Andorre.

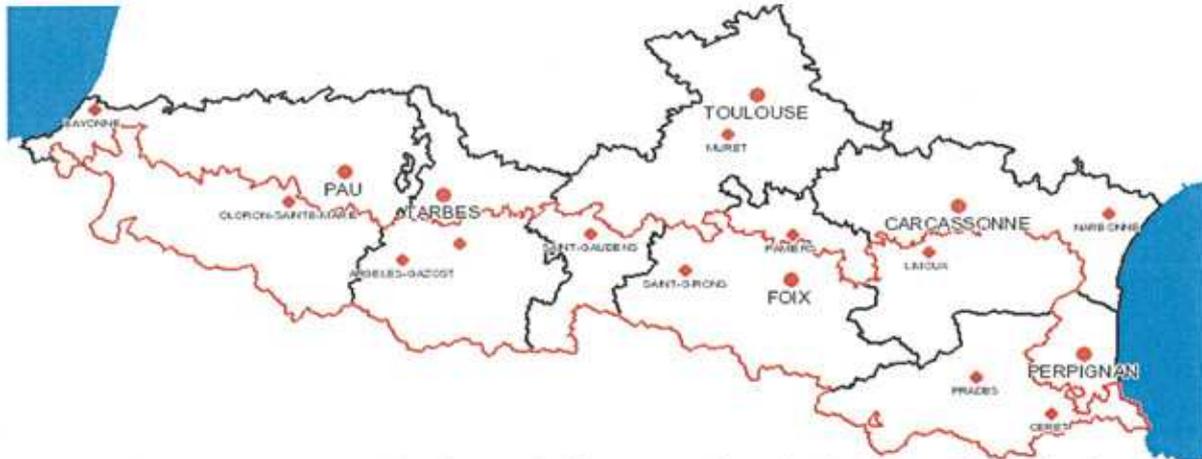
Dans l'optique du changement climatique dont les effets se font ressentir dans une logique nord-sud, par déplacement des isothermes vers le nord, cette orientation permet de constater les effets de ce changement selon une cohérence altitudinaire qui peut servir, à travers une observation fine des éventuels déplacements de l'occupation des niveaux d'altitudes, de modèle pour les évolutions nord-sud.

Les vallées pyrénéennes sont fréquemment orientées nord-sud (à l'exception des vallées catalanes, le plus souvent orientées ouest-est) et ses hauts sommets s'égrènent sans grande discontinuité, ce qui explique que d'un bout à l'autre de la chaîne il existe peu de points de passage praticables entre le versant septentrional et le versant méridional. Ainsi la frontière franco-espagnole suit à peu près la ligne des crêtes, la principale exception à cette règle étant formée par le val d'Aran qui dépend de l'Espagne mais se situe sur le versant septentrional du massif. Autre « anomalie », la chute de Cerdagne, située sur le versant méridional de la chaîne mais partagée entre l'Espagne et la France.

D'ouest en est, on distingue traditionnellement trois aires de montagne :

- Les *Pyrénées atlantiques*, encore appelées les *basses Pyrénées*. Elles s'étendent entre le golfe de Gascogne (Atlantique) et le Pic d'Anie. Peu élevées, elles ne dépassent pas les 2 000 mètres. L'altitude des cols est donc aussi relativement basse (exemple : le col de Roncevaux, 1057 mètres) ; mais les vallées peuvent être très encaissées (exemple : gorges de Kakouetta). C'est la zone du Pays Basque.
- Les *Pyrénées centrales* entre le le Pic d'Anie et le col de Puymorens (Ariège). C'est là que se trouvent les plus hauts sommets dépassant 3 000 mètres comme l'Aneto (plus haut sommet des Pyrénées avec ses 3 404 mètres) ou le Vignemale (plus haut sommet côté français avec 3 298 mètres). Il existe à cet endroit peu de points de passage entre la France et l'Espagne (Col du Sompors, col de Puymorens).
- Les *Pyrénées orientales*, encore appelées *Pyrénées catalanes*. Elles comprennent la zone à l'est du col de Puymorens jusqu'à la Méditerranée. Moins hautes que les Pyrénées centrales, elles comprennent de hauts sommets comme le Mont Canigou (2 784 m), le Carlit (2 921 m), le Puigmal (2 910 m) et de grands massifs naturels comme le massif des Corbières.

2. Organisation administrative



La chaîne des Pyrénées traverse trois régions et six départements français : d'est en ouest les régions Languedoc-Roussillon (Pyrénées-Orientales et Aude), Midi-Pyrénées (Ariège, Haute-Garonne et Hautes-Pyrénées) et Aquitaine (Pyrénées-Atlantiques). Côté espagnol, elle traverse quatre communautés autonomes et sept provinces d'Espagne : d'est en ouest la Catalogne (Gérone, Barcelone, Lérída), l'Aragon (Huesca et Saragosse), la Navarre (communauté composée d'une seule province du même nom) et le Pays Basque espagnol (Guipúscoa).

Sur le territoire français elle recouvre 1 182 communes. Elle couvre presque la totalité de la frontière franco-espagnole. Le caractère spécifique des territoires de montagne a conduit, à travers la loi montagne du 09 janvier 1985, à la mise en œuvre d'une organisation administrative spécifique, permettant une réflexion et une gouvernance dépassant les frontières administrative classiques.

La Loi montagne du 09 janvier 1985 reconnaît le caractère spécifique des territoires de montagne et indique que leur développement équitable et durable constitue un objectif d'intérêt national en raison de leur rôle économique, social, environnemental, paysager, sanitaire et culturel. Le développement équitable et durable de la montagne s'entend comme une dynamique de progrès initiée, portée et maîtrisée par les populations de montagne et appuyée par la collectivité nationale, qui doit permettre à ces territoires d'accéder à des niveaux et conditions de vie comparables à ceux des autres régions et offrir à la société des services, produits, espaces, ressources naturelles de haute qualité. Elle doit permettre également à la société montagnarde d'évoluer sans rupture brutale avec son passé et ses traditions en conservant et en renouvelant sa culture et son identité.

L'Etat et les collectivités publiques apportent leur concours aux populations de montagne pour mettre en œuvre ce processus de développement équitable et durable en encourageant notamment les évolutions suivantes :

- faciliter l'exercice de nouvelles responsabilités par les collectivités et les organisations montagnardes dans la définition et la mise en œuvre de la politique de la montagne et des politiques de massifs ;
- engager l'économie de la montagne dans des politiques de qualité, de maîtrise de filière, de développement de la valeur ajoutée et rechercher toutes les possibilités de diversification ;
- participer à la protection des espaces naturels et des paysages et promouvoir le patrimoine culturel ainsi que la réhabilitation du bâti existant ;
- assurer une meilleure maîtrise de la gestion et de l'utilisation de l'espace montagnard par les populations et collectivités de montagne ;
- réévaluer le niveau des services en montagne, assurer leur pérennité et leur proximité par une généralisation de la contractualisation des obligations.

Afin d'assurer ces objectifs la loi montagne a créé un dispositif particulier de gouvernance, les comités de massif.

Le comité de Massif des Pyrénées, co-présidé par le préfet de région, préfet coordonnateur de massif, et le vice-président du Conseil Régional d'Aquitaine, est une instance de concertation. Ce comité est composé, à titre majoritaire, de représentants des régions, des départements, des communes et de leurs groupements. Il comprend également des représentants des établissements publics consulaires, des parcs nationaux et régionaux, des

organisations socioprofessionnelles et des associations concernées par le développement, l'aménagement et la protection du massif.

Il est informé au moyen d'un rapport annuel établi par le préfet coordonnateur de massif des décisions d'attribution des crédits inscrits dans le cadre de la convention interrégionale de massif et, le cas échéant, des crédits issus des plans et programmes européens en vigueur sur le territoire du massif.

Le comité définit les objectifs et précise les actions qu'il juge souhaitables pour le développement, l'aménagement et la protection du Massif. Il a notamment pour objet de faciliter, par ses avis et ses propositions, la coordination des actions publiques dans le Massif. Sous l'autorité du préfet de région Midi-Pyrénées, le commissariat à l'aménagement des Pyrénées a pour mission d'animer la politique d'aménagement et de développement du massif des Pyrénées. Il met les différents secteurs d'activité de la montagne en relation pour mettre des projets en œuvre et participe à la coordination des outils financiers.

3. Eléments de contexte généraux

L'évolution de la démographie, de l'emploi et des revenus se rapproche des rythmes nationaux

Depuis une quinzaine d'années, le nombre d'habitants dans la zone massif s'est globalement stabilisé à environ 480 000 habitants. Avec une densité de population de 27,5 habitants par km², le massif des Pyrénées est le massif le moins occupé des territoires de montagne de l'hexagone.

Les revenus des pyrénéens sont de plus en plus déterminés par la consommation de loisirs. En effet, les revenus tirés de la vente hors du Massif de produits du Massif (industriels ou agricoles) ne représentent que 15 % du total des revenus perçus. Les salaires publics jouent un rôle faible dans les Pyrénées (10 % du revenu total), ce qui s'explique notamment par l'absence de ville importante. Les transferts sociaux s'élèvent à 9 % du total. Les principaux postes sont les retraites (qui s'élèvent à 25 % du total) et les dépenses touristiques qui représentent 34 % du total.

La structure des emplois pyrénéens montre la considérable évolution du territoire. Entre 1990 et 1999 disparaissent plus du tiers des agriculteurs exploitants et près de 20 % des commerçants et artisans.

Ces métiers traditionnels, productifs, sont remplacés par des activités de service. Les Pyrénées se distinguent par une forte croissance dans les catégories « employés de commerce » et « employés de la fonction publique ». L'artisanat garde une place prépondérante avec plus de 10 000 entreprises et 22 000 personnes travaillant dans ce secteur.

L'occupation de l'espace est également liée à la consommation de loisirs. Entre 1990 et 1999, 31 000 logements supplémentaires ont été construits dans le Massif, dont 18 500 résidences secondaires.

Globalement, la part des résidences secondaires a progressé de 18,6 % dans le Massif entre 1990 et 1999 (contre 3,1 % pour la France métropolitaine). Elles représentent le tiers du parc total de logements du Massif, contre environ 10 % pour la France métropolitaine.

Les résidences secondaires pèsent pour près de 55 % des nouveaux logements dans les communes de montagne, mais pour plus de 90 % des nouveaux logements dans les communes de haute montagne.

S'agissant de l'activité touristique et principalement de l'activité liée à la pratique du ski, 6 millions de journées ont été comptabilisées dans les domaines skiables au cours de l'hiver 2005-2006, soit une progression de 1 million en 10 ans pour un chiffre d'affaire qui a doublé dans ce secteur sur la même période (50 M€ en 97 et 100 M€ en 2005). Les retombées pour l'économie locale sont importantes et constituent sur certains territoires la seule activité génératrice de valeur ajoutée.

Un tournant nécessaire pour les Pyrénées

Dans le cadre de la préparation du programme opérationnel Feder 2007-2013 le diagnostic porté constate « que le massif des Pyrénées n'est pas préparé aux grandes évolutions majeures dont les impacts sur le territoire seront importants. »

Le réchauffement climatique annoncé accentue la fragilité du patrimoine pyrénéen. La transformation du régime des précipitations augmente les risques de glissements de terrain, d'inondations torrentielles mais aussi de

sécheresses saisonnières plus fréquentes. Ainsi est-il à redouter la modification des écosystèmes et la transformation de la flore et de la faune pyrénéenne.

Le renchérissement du prix des énergies fossiles induit pour les Pyrénées le renchérissement des coûts d'exploitation de certaines activités touristiques et la nécessité de valoriser les ressources naturelles dont le massif dispose.

Aujourd'hui, des adaptations importantes sont nécessaires :

- une gestion économe et durable des ressources naturelles doit être engagée et mise en œuvre, permettant notamment de réguler les conflits d'usage
- l'économie du tourisme doit se diversifier, l'offre touristique actuelle étant incomplète et trop largement dépendante du climat hivernal ;
- une troisième adaptation vise les modes d'occupation du territoire et l'attractivité résidentielle des Pyrénées, liée notamment à la qualité de ses richesses naturelles, implique un renforcement de l'offre de services ou de formation. De façon plus générale, l'accueil des nouveaux arrivants suppose d'innover en matière d'organisation collective (modes de travail, cohésion sociale, ...) et de mettre en cohérence l'ensemble des politiques territoriales s'exerçant sur le massif pyrénéen ».